

223C2073
FR0000060121-FS0968

18 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SAINT JEAN GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2023, la société par actions simplifiée Eximium¹ (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAINT JEAN GROUPE hors marché.

¹ Contrôlée par M. François Baulé.